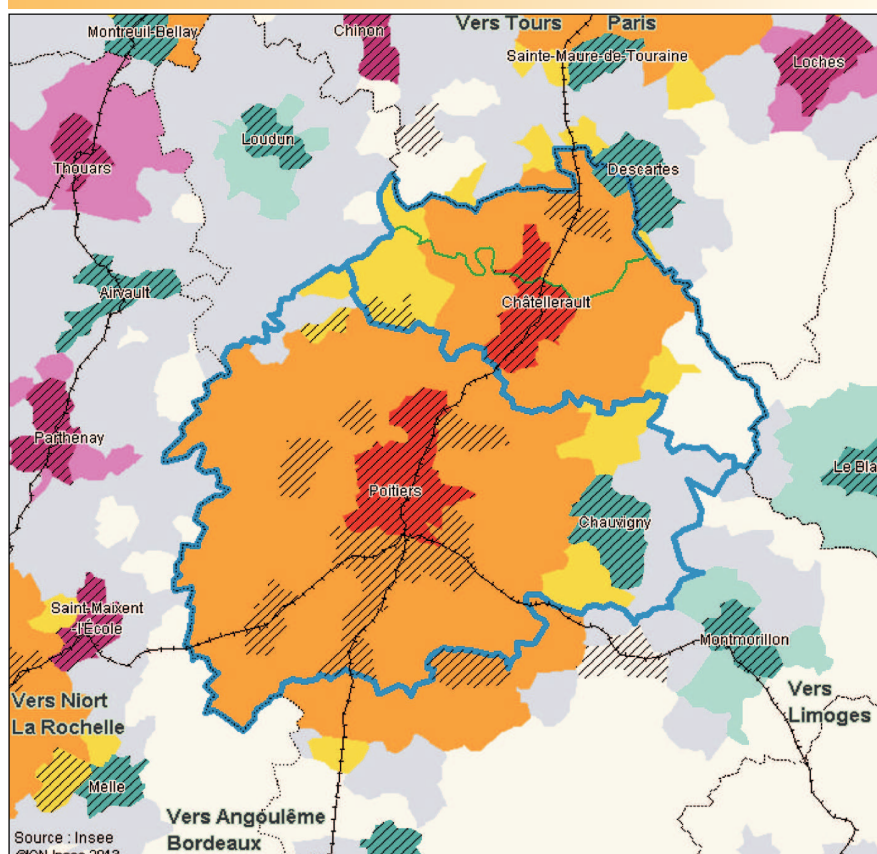


### TERRITOIRE






## Seuil du Poitou, une cohésion en construction









*Le territoire du SCoT du Seuil du Poitou bénéficie d'un dynamisme démographique, nourri par une forte attractivité vis-à-vis des étudiants et des jeunes actifs. Il génère depuis plusieurs décennies un nombre croissant d'emplois, concentrés dans trois pôles structurants. Cependant, les emplois stratégiques et d'encadrement restent faibles. La crise actuelle a durement touché le Seuil du Poitou, en particulier la zone d'emploi de Châtelleraut. Renforcer la cohésion est dès lors un enjeu de taille, sur un territoire soumis à des dynamiques différentes : un territoire châtelleraudais industriel en faible croissance démographique, un territoire poitevin attractif confronté aux enjeux de la périurbanisation, un pourtour rural plus concerné par les questions d'accès aux emplois et aux services.*

Le SCoT du Seuil du Poitou et la Communauté de Communes les Portes du Poitou (SCoT&PP) recouvrent deux grandes aires urbaines (illustration 1)



Source : Insee  
©IGN-Insee 2013

-  Les deux zones du SCoT&PP (SCoT&PP = SCoT + Communauté de Communes les Portes du Poitou)
-  Frontière entre le SCoT et la CC les Portes du Poitou
-  Départements
-  Communes urbaines
-  Voies ferrées ouvertes au transport de voyageurs

- Zonage en aires urbaines**
-  Grands pôles ou pôles urbains
-  Couronne des grands pôles
-  Communes multipolarisées des grands pôles
-  Pôles moyens
-  Couronne des pôles moyens
-  Petits pôles
-  Autres communes multipolarisées
-  Communes isolées hors influence des pôles

Pour plus de détails voir les définitions

Le Poitou-Charentes a la particularité de ne pas être structuré autour d'une grande métropole régionale mais par quatre agglomérations de taille moyenne. Ce paysage est en train d'évoluer. Désormais, les aires urbaines de La Rochelle et de Niort se touchent (cf. définitions). Entre complémentarité et concurrence, des liens plus étroits sont en train de se nouer entre elles. Angoulême ne sera bientôt plus qu'à une demi-heure de Bordeaux par la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA). Cela renforcera probablement son appartenance au réseau de villes d'Aquitaine déjà identifié par la Datar (Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale). Dans ce cadre mouvant, penser une plus grande coopération entre Poitiers et Châtelleraut est une nécessité afin de renforcer la compétitivité territoriale du Seuil du Poitou.

En 2009, 324 500 personnes vivent sur les 132 communes du SCoT du Seuil du Poitou. Ce dernier est majoritairement urbain (illustration 1) (cf. définitions). Une partie importante du territoire est néanmoins rurale, puisqu'un tiers de la population du SCoT y réside. Poitiers et Châtelleraut sont les deux grandes villes de ce territoire. De par leur importance, chacune de ces deux unités urbaines polarise de nombreuses communes environnantes. Elles constituent ainsi deux aires urbaines.

### Un fort dynamisme démographique

Afin d'avoir un territoire statistiquement homogène d'un point de vue démographique et économique, le territoire d'étude est composé du SCoT du Seuil du Poitou et de la Communauté de Communes les Portes du Poitou. Ce territoire est appelé SCoT&PP. La population du SCoT&PP (cf. définitions) a fortement augmenté entre 1975 et 2009 (+29 %). En 2009, 339 700 personnes y résident. La population du référentiel constitué de territoires comparables n'a, elle, augmenté que de 22 %. La croissance démographique est marquée dans la zone de Poitiers, en particulier dans les bassins de vie de Neuville-de-Poitou et de Vouillé (illustration 2). En revanche, la population augmente peu autour de Châtelleraut.

La forte croissance démographique du SCoT&PP s'explique par une importante attractivité résidentielle essentiellement poitevine.

Entre 1999 et 2009, le solde des entrées-sorties a beaucoup plus bénéficié à la zone de Poitiers qu'à celle de Châtelleraut. La commune de Châtelleraut connaît même un déficit migratoire. Le solde naturel est, lui, plus faible que dans le référentiel. Il reste positif et augmente plus que dans le référentiel.

### Une attractivité de proximité

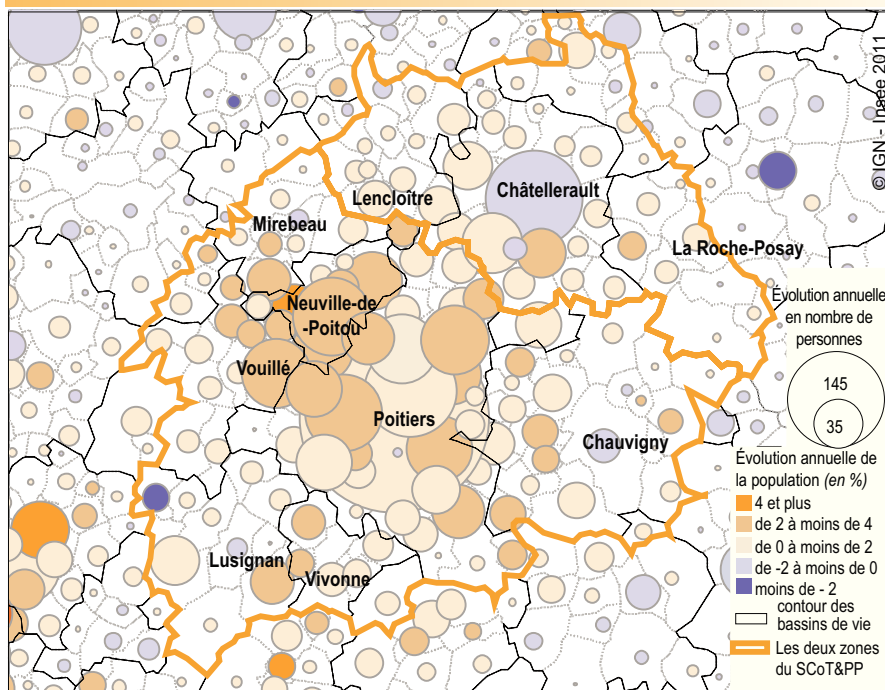
Le SCoT&PP, en particulier la zone de Poitiers, a un solde migratoire très positif avec certaines zones proches. Ce solde est particulièrement élevé avec les départements de la Charente, des Deux-Sèvres, de l'Indre et avec le reste de la Vienne. On note une exception : de nombreux habitants du SCoT&PP déménagent vers le sud de l'aire urbaine de Poitiers, composé de 15 communes non incluses dans le SCoT (dont Gençay).

Le SCoT&PP attire des habitants depuis les régions du nord et de l'est de la France. Il en perd, en revanche, vis-à-vis des régions du sud et de l'ouest de la France, en particulier avec les aires de Toulouse, Bordeaux ou Tours. Ces flux résidentiels sont cohérents avec les tendances nationales. Poitiers et Châtelleraut se complètent. Poitiers est très attractif vis-à-vis des territoires proches. La zone d'emploi de Châtelleraut, elle, a un solde migratoire positif avec l'Île-de-France. Cette attraction vis-à-vis de l'Île-de-France s'opère à tous âges, sauf entre 18 et 30 ans.

### Un territoire attractif pour les jeunes

Entre 2003 et 2008, le SCoT&PP a gagné 7 400 habitants au jeu des migrations résidentielles. 4 200 sont des jeunes ayant entre 18 et 30 ans en 2008. La présence d'une importante université à Poitiers explique cette forte attractivité sur les territoires proches. Elle perdure bien au-delà de l'âge des études. Un grand nombre de jeunes quittent le territoire à partir de 22 ans, mais un nombre conséquent y reste ou continue d'y entrer (illustration 3).

La population augmente fortement au nord-ouest de Poitiers (illustration 2)



**Guide de lecture :** Cette carte donne pour chaque commune son taux d'évolution annuel entre 1999 et 2009, en %. La surface du rond correspond à la différence de population entre 1999 et 2009. Par exemple, la commune de Châtelleraut a perdu en moyenne 145 habitants par an, entre 1999 et 2009, soit une baisse annuelle de population entre 0 et 2 %.

Là encore, les profils migratoires varient selon la zone du SCoT&PP considérée. Le pôle urbain de Poitiers gagne des jeunes. En contrepartie, les soldes sont négatifs à tous âges pour le pôle urbain de Châtelleraut. Enfin, le reste du territoire voit arriver de nombreux couples avec ou sans enfant(s).

### Poitiers-Châtelleraut, un duopole en pleine périurbanisation

Malgré cette double dynamique, Châtelleraut n'est pas une «lointaine banlieue» de Poitiers : le bassin de vie (cf. définitions) de Châtelleraut est le seul à ne pas gagner de population par migration, contrairement à ce que l'on aurait observé s'il s'était comporté comme un espace périurbain de Poitiers. Les deux villes continuent de fonctionner comme deux pôles distincts possédant leur propre couronne périurbaine. En revanche, l'attractivité résidentielle de Poitiers s'exprime au détriment de Châtelleraut. En cinq ans, 1 100 personnes ont quitté la seconde pour s'installer dans la première. Sur cette même période, seulement 600 personnes ont fait le chemin inverse.

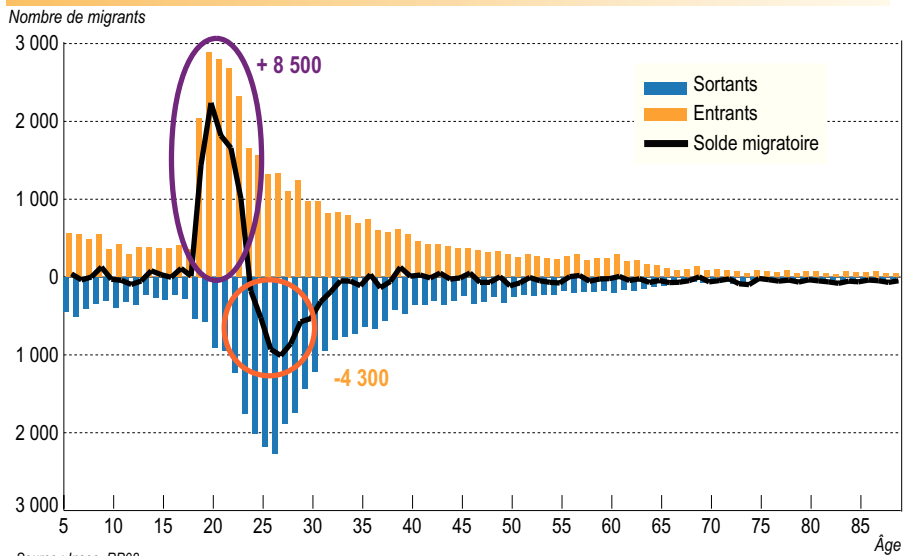
Les deux villes perdent des habitants au profit des bassins de vie périurbains. Dans le SCoT&PP, le dynamisme de la périurbanisation est particulièrement à l'œuvre dans le quart nord-ouest de la couronne périurbaine de Poitiers (Neuville-de-Poitou, Vouillé, etc.). De plus, certains bassins de vie sont attractifs avec l'extérieur du territoire, alors qu'ils le sont peu au sein du SCoT&PP. Il s'agit de bassins de vie, éloignés des deux grandes villes, comme celui de La Roche-Posay.

Le processus durable de périurbanisation requiert une maîtrise attentive de l'artificialisation des sols (limitation de l'étalement et du mitage urbains). La part des sols artificialisés du SCoT&PP augmente de manière semblable au référentiel. Le territoire demeure actuellement peu artificialisé (5 %).

### 3 pôles concentrant 63 % de l'emploi

Entre 1999 et 2009, la concentration en emplois augmente dans les pôles. En 2009, quatre communes concentrent 63 % de l'emploi. La commune de

Les entrées des jeunes adultes compensent largement les sorties de jeunes actifs (illustration 3)



Poitiers regroupe 58 700 emplois, celle de Châtelleraut 18 600. Ensemble, les communes de Chasseneuil-du-Poitou et de Jaunay-Clan, qui accueillent la Technopole du Futuroscope, comptent 13 300 emplois.

En dehors des deux grands pôles urbains, d'autres communes attirent des travailleurs, dans une moindre mesure. Ces communes sont souvent pôles de services d'un bassin de vie. Ces bassins de vie ont des caractéristiques économiques diverses. Certains sont industriels et très dépendants d'une ou de quelques usines, comme celui de Vouillé ou celui de Mirebeau. Par ailleurs, des bassins de vie comme Neuville-de-Poitou sont très dépendants des grands pôles urbains en terme d'accès à l'emploi.

La forte polarité des échanges domicile-travail génère de nombreux déplacements des périphéries vers les pôles. Pour répondre aux besoins des habitants dans le respect des objectifs de développement durable, l'amélioration des conditions de mobilités est au cœur des préoccupations du SCoT. Les mobilités visées sont, d'une part, celles de l'axe Poitiers-Châtelleraut, d'autre part, celles reliant cet axe aux pôles de bassins de vie. Pour le SCoT&PP, chaque personne (en emploi ou en études) émet pour ce type de déplacement 611 kg de CO<sub>2</sub> par an contre 618 dans le référentiel. Cette légère différence s'explique par des trajets plus courts en moyenne dans le SCoT&PP. Les émissions de CO<sub>2</sub>

d'environ 130g par jour, par personne et par kilomètre sont égales dans le SCoT&PP et dans le référentiel.

### Deux activités spécifiques présentes sur le site du Futuroscope

Le territoire a un système productif proche de celui du référentiel. Deux secteurs économiques s'en dégagent plus spécifiquement. D'une part, les centres d'appel : ils représentent 40 % des emplois de la zone d'activité du Futuroscope ; d'autre part, le parc de loisirs du Futuroscope (illustration 4). Avec une université de grande taille, l'enseignement et plus largement l'emploi public sont surreprésentés dans le SCoT&PP, même pour une préfecture de région. Une partie de ces emplois publics sont menacés par la réduction des effectifs de la fonction publique d'État. Ils sont, cependant, d'excellents amortisseurs socio-économiques en temps de crise. Il y a une bonne complémentarité économique entre d'une part Poitiers, ses services et son Université, et d'autre part Châtelleraut et son industrie.

Même si l'industrie châtelleraudaise vit des heures difficiles, elle possède des savoir-faire spécifiques qui peuvent lui permettre d'évoluer vers des secteurs plus porteurs. Le nombre d'emplois industriels du SCoT&PP est dans la moyenne du référentiel, avec quelques spécificités : fabrication et réparation de machines, métallurgie, fabrication d'équipements électriques, électroniques ou informatiques.



### Avec la crise, une baisse de l'emploi et une hausse du chômage

Jusqu'en 2008, la fabrication de matériel de transport (incluant l'industrie automobile) était une activité spécifique du SCoT&PP. Mais, entre 2007 et 2010, la crise a fortement impacté ce secteur (davantage que dans le référentiel). D'autres activités, comme la construction, sont également fortement touchées. Première variable d'ajustement de la crise, les emplois dans l'intérim ont chuté : -39 % dans le SCoT&PP contre -31 % dans le référentiel. Comme ailleurs, le chômage augmente.

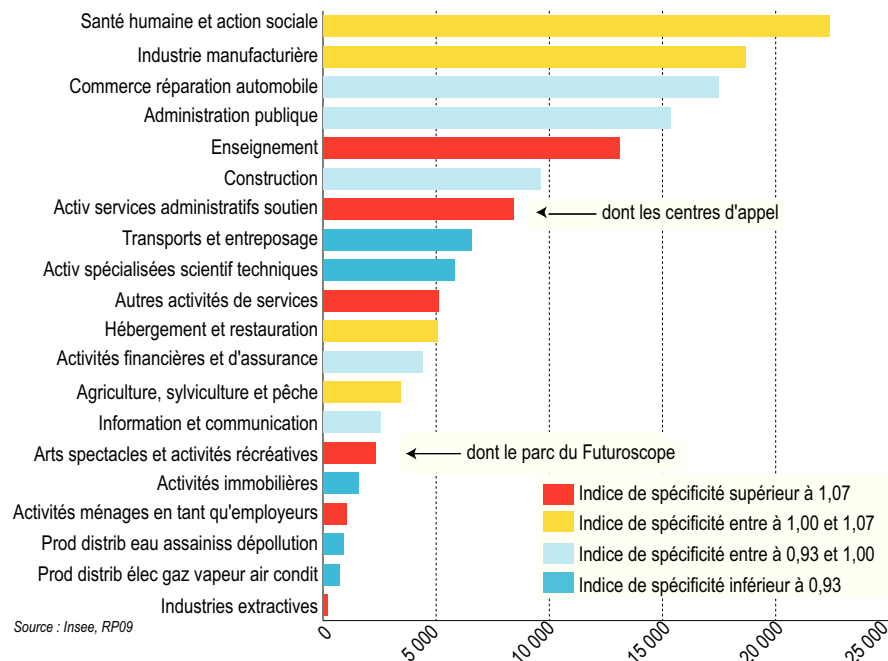
La zone de Châtelleraut a été plus impactée par la crise, à cause de sa spécificité industrielle. Le secteur automobile, très présent, a été durement touché. En revanche, les autres secteurs industriels ont mieux résisté dans la zone de Châtelleraut que dans le référentiel. Entre 2007 et 2010, certains secteurs en repli sur la zone de Poitiers ont augmenté sur celle de Châtelleraut (commerce, industries agro-alimentaires ...).

### Une situation de l'emploi favorable sur le long terme

Le SCoT&PP a des atouts pour résister à la crise : le chômage reste plus faible que dans le référentiel et le taux de création d'établissements est un peu plus élevé. Enfin, depuis plusieurs décennies, le marché du travail est plus dynamique dans le SCoT&PP que dans le référentiel. Le nombre d'emplois augmente plus vite que le nombre d'habitants, grâce au développement du secteur tertiaire. Ce secteur est plus présent dans la zone de Poitiers que dans celle de Châtelleraut. L'emploi a donc bien plus progressé dans la première que dans la seconde, entre 1975 et 2009.

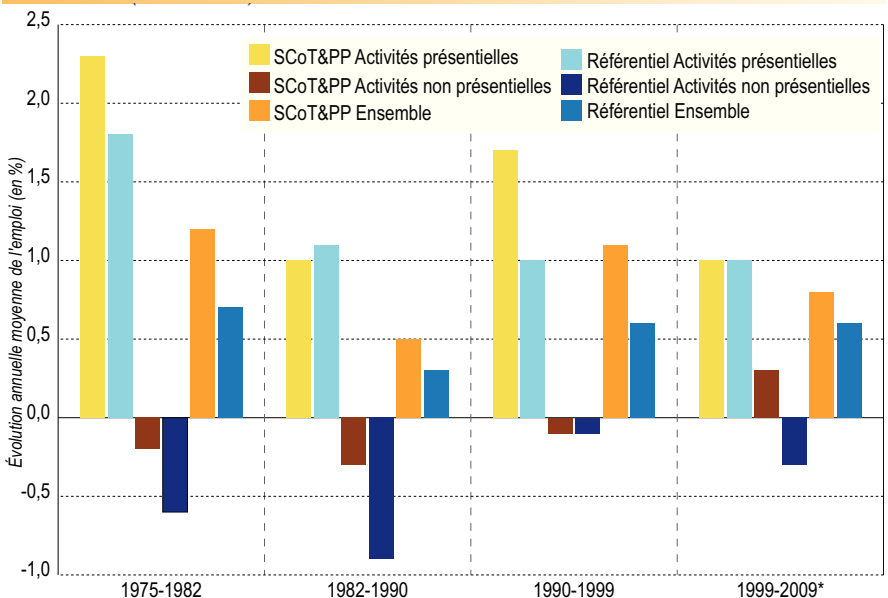
Depuis 1975, la sphère présenteielle bondit et la non-présentielle résiste malgré la baisse de l'emploi agricole et industriel (illustration 5). Sur la période intercensitaire 1999-2009, l'emploi total progresse plus vite dans le SCoT&PP que dans le référentiel. La sphère non-présentielle (cf. définitions) n'a pas

### Le tissu économique se caractérise par les centres d'appel, l'Université et le Futuroscope (illustration 4)



**Guide de lecture :** L'indice de spécificité d'un secteur est égal au rapport entre la part de ce secteur dans l'emploi du SCoT&PP et cette même part dans l'emploi du référentiel. Quand cet indice est supérieur à un, on parle de surreprésentation ou de spécificité pour le secteur concerné dans le SCoT&PP. À l'inverse, quand cet indice est inférieur à un, on parle de sous-représentation ou de sous-spécificité pour le secteur concerné dans le SCoT&PP.

### Sur le long terme, les activités non présentesielles résistent mieux que dans le référentiel (illustration 5)



(\* 2009 sans les catégories frontalières de l'emploi pour se rapprocher du concept d'emploi au RP99. Source : Insee, Recensements de la population

perdu d'emplois dans le SCoT&PP. Cette bonne tenue s'explique par le développement des centres d'appel et par la résistance de l'industrie avant la crise.

### Un faible taux d'encadrement dans le SCoT&PP

L'attractivité démographique du SCoT&PP auprès des cadres reste limitée, malgré quelques progrès ces dernières années. Les emplois de cadres d'entreprise ont fortement progressé entre 1999 et 2009, mais c'est aussi le cas dans le référentiel. Cependant, le taux d'encadrement reste faible dans le SCoT&PP dans le secteur privé. En revanche, les cadres du secteur public et les professions intellectuelles et artistiques sont plus présents que dans le référentiel.

### Peu d'emplois stratégiques et pas de rattrapage

Quatre fonctions métropolitaines sont peu présentes dans le SCoT et le taux d'encadrement y est faible, par rapport au référentiel. De fait, les cadres des fonctions métropolitaines sont sous-représentés dans le SCoT&PP (cf. définitions). Ces emplois « stratégiques » sont considérés comme fortement créateurs de valeur ajoutée et donc de richesses. En se rapprochant, Châtelleraut et Poitiers pourraient atteindre une taille critique favorable à l'éclosion de tels emplois. Les emplois des fonctions métropolitaines, y compris les cadres, augmentent au même rythme dans le SCoT&PP et dans le référentiel. Mais dans le SCoT&PP, les autres fonctions croissent globalement plus. En conséquence, le poids de ces

emplois stratégiques décroche dans le SCoT par rapport au référentiel. Le SCoT&PP conserve une spécificité métropolitaine dans la culture et les loisirs liée aux activités du Futuroscope. Par ailleurs, l'emploi dans le commerce inter-entreprises progresse peu dans la zone de Poitiers et donc dans le territoire. Développer les services aux entreprises et le commerce inter-entreprises pourrait bénéficier à l'ensemble du territoire du SCoT&PP.

### Une forte augmentation de la population d'ici 2035

D'ici 2035, la population du SCoT&PP devrait augmenter de 17 %, contre 8 % dans le référentiel. Les préoccupations liées au grand âge (dépendance, accès aux soins, logements inadaptés...) concerneront davantage de personnes. Cependant, le vieillissement de la population serait moins marqué que dans le référentiel. Le nombre de ménages augmenterait fortement. Pour absorber cette croissance et permettre le renouvellement du parc, le nombre de logements à construire pourrait être de l'ordre de 45 000 d'ici 2035.

La croissance de population serait plus forte dans la zone de Poitiers que dans celle de Châtelleraut (illustration 6). Cela pose alors la question du maintien d'une main d'œuvre suffisante pour le fonctionnement de l'économie châtelleraudaise. En effet, la population active devrait augmenter de 15 % dans la zone de Poitiers. En revanche, elle

stagnerait dans celle de Châtelleraut. Cependant, ces projections sont issues des comportements observés ces dix dernières années. En particulier, les migrations résidentielles sont actuellement orientées de Châtelleraut vers Poitiers. Le développement des transports en commun entre les deux pôles et les différences d'évolution des marchés fonciers pourraient modifier ces comportements. Des migrations résidentielles pourraient ainsi se transformer en navettes domicile-travail. Cela permettrait des croissances démographiques plus proches entre les deux grandes zones du SCoT&PP.

Jérôme Borély  
Laurent Diaz  
Nadège Pradines

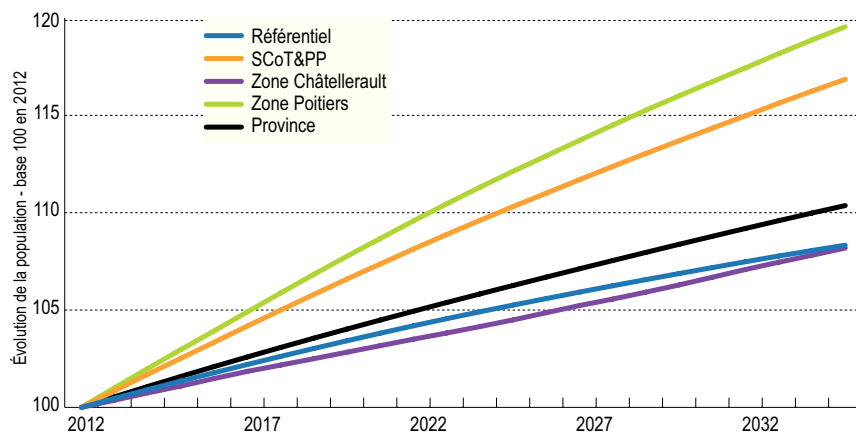
### L'étude en partenariat

En 2011, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP) s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), avec pour ambitions de construire un projet de territoire garantissant l'équilibre entre les espaces urbains, périurbains et ruraux, de créer les conditions d'une offre de transports et de mobilité répondant aux besoins du territoire et une dynamique de développement conciliant qualité de l'environnement et attractivité économique.

Dans ce contexte, le SMASP a souhaité mieux connaître et comprendre le fonctionnement du territoire et ses dynamiques. Le présent diagnostic socioéconomique territorial doit permettre d'objectiver les données statistiques existantes et d'établir des perspectives économiques et démographiques nécessaires à l'identification des besoins futurs, à l'horizon 2035.

Commission vie économique  
du SCoT du Seuil du Poitou

La population devrait augmenter autour de Poitiers (illustration 6)



Source : Insee, Omphale 2010, scénario central

## Définitions et Référentiel

### Aire urbaine et pôle urbain

Aire d'influence d'une unité urbaine offrant plus de 10 000 emplois (le pôle urbain). La couronne périurbaine de l'aire est formée par les communes dont 40 % des actifs occupés travaillent dans le pôle ou dans les autres communes attirées par le pôle.

### Unité urbaine et communes urbaines ou rurales

On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Les communes constituant des unités urbaines sont des communes urbaines. À l'inverse, sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

### Référentiel

Groupe de territoires comparables au SCoT&PP, permettant de dégager les caractéristiques vraiment spécifiques du territoire. Il est construit à partir d'aires urbaines présentant certaines similitudes avec le SCoT&PP (nombre d'habitants, présence d'une université, importance du périurbain, etc.). Le référentiel contient les aires urbaines suivantes : Brest, Lorient, Vannes + Auray, La Rochelle + Rochefort, Caen + Bayeux, Angers, Le Mans, Tours, Limoges, Orléans, Clermont-Ferrand + Issoire, Perpignan, Nîmes, Amiens, Dunkerque + Calais, Reims + Épernay, Troyes, Dijon, Besançon, Montbéliard + Belfort et Nancy + Toul + Lunéville.

### Bassin de vie

Ensemble de communes d'un seul tenant où les gens consomment et vivent. Chaque bassin de vie est centré sur un pôle de services disposant d'un socle minimum d'équipements.

### SCoT&PP

Territoire principal de l'étude, composé des communes du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Seuil du Poitou et de la Communauté de Communes Les Portes du Poitou. Cet ajout est nécessaire pour avoir un territoire statistiquement homogène d'un point de vue démographique et économique.

### Zones de Châtelleraut et de Poitiers

La zone de Châtelleraut dans le SCoT&PP correspond à la zone d'emploi de Châtelleraut (cf. [insee.fr](http://insee.fr) définitions zone d'emploi). Le reste du SCoT&PP constitue la zone de Poitiers.

### Sphère présenteielle

Activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

### Sphère non présenteielle

Activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

### Fonctions

Regroupements de professions adaptés à l'analyse de l'emploi local. L'analyse fonctionnelle complète l'analyse par secteur. On prend en compte le domaine d'exercice d'un individu, quel que soit le secteur d'activité de son entreprise. Il y a cinq fonctions dites « métropolitaines » : Conception-recherche, Prestations intellectuelles, Commerce inter-entreprises, Gestion et Culture-loisirs.

## Pour en savoir plus

Ce décimal est la synthèse du Dossier d'étude disponible sur [insee.fr](http://insee.fr), dans la rubrique téléchargement. En particulier, il contient des références bibliographiques et méthodologiques détaillées.

### Pour tout renseignement sur le SCOT du Seuil du Poitou

[www.scot-seuil-du-poitou.fr](http://www.scot-seuil-du-poitou.fr)  
[contact@smasp.fr](mailto:contact@smasp.fr)



SMASP-SCOT  
Hôtel de Ville  
BP 569  
86021 Poitiers Cedex  
Tél : 05 79 96 09 70

### Pour tout renseignement statistique

[www.insee.fr/poitou-charentes](http://www.insee.fr/poitou-charentes)  
[insee-contact@insee.fr](mailto:insee-contact@insee.fr)  
0 972 724 000 (tarification appel local)  
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



Insee Poitou-Charentes  
5 rue Sainte-Catherine - BP 557  
86020 Poitiers Cedex  
Tél : 05 49 30 01 01  
Fax : 05 49 30 01 03  
[sed-poitou-charentes@insee.fr](mailto:sed-poitou-charentes@insee.fr)

Directeur de la publication : Didier BLAIZEAU  
Rédacteur en chef : Jean-Pierre FERRET